



Jugement prud'hommes gagné, patronn qui ne paye pas que faire?

Par **noochka**, le **15/09/2014** à **19:54**

Bonsoir,

Après 2 ans de procedure pour licenciement eco abusif , j'ai en juin dernier reçu le jugement en ma faveur du prud'hommes.

Mon patron n'obtemperant pas a payer, mais continuant son activité, mon avocat me demande un accord écrit pour une action en liquidation judiciaire au TDCCommerce sans aucune precisions a part " je vous indique qu'il y aura des frais".

> Combien de temps peut prendre une telle action?

> Quel peut en etre le cout approximativement? (si cela depasse la somme due, je n'y verrais pas d'interet bien sur)

-Acte a prix unique qui varie selon l'avocat?

-Est ce bien une action dont je peux etre assurée qu'elle clotura ce dossier?

-Le prix varie-t-il selon la durée de reponse, le nombre de relances si toutefois ce patron continuait a desobeir ou ?

Je realise que meme en etant officiellement reconnue victime, cela ne s'arrête pas ainsi, une société peut desobeir a la justice,sans reelles sanctions additionnelles.

Merci de vos reponses.

Par **P.M.**, le **16/09/2014** à **00:15**

Bonjour,

Il est impossible de vous dire combien va vous demander votre avocat, il vaudrait mieux lui poser la question sur les honoraires à prévoir et même conclure une convention d'honoraires...

La sanction c'est quand même une liquidation judiciaire éventuelle ou les intérêts légaux si l'employeur se décide à payer...